

APARTHEID ET DISCRIMINATION RACIALE

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunie au Caire, R.A.U. pour sa première session du 17 au 21 juillet 1964,

Rappelant les résolutions CM/Res.6 (I) et CM/Res.13 (II) sur l'apartheid et la discrimination raciale,

Rappelant, en outre, la Résolution sur l'apartheid et la discrimination raciale adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue à Addis-Abéba en mai 1963,

Réaffirmant en particulier la Résolution CM/Res.13 (II) adoptée à la deuxième session du Conseil des Ministres à Lagos,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire Général administratif provisoire de l'Organisation de l'Unité Africaine (document CM/33), les actes et les résolutions de la Conférence Internationale sur les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, contenues dans le rapport du Secrétaire Général administratif provisoire (document CM/27), le rapport des Ministres des Affaires étrangères du Libéria, de Madagascar, du Sierra Léone et de la Tunisie, désignés par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, en mai 1963 à Addis-Abéba, pour représenter les Etats membres de l'OUA au Conseil de Sécurité et le rapport du Groupe Africain aux Nations Unies,

Notant, avec une profonde inquiétude que le Gouvernement de l'Afrique du Sud persiste à refuser de prendre en considération les appels émanant de tous les secteurs de l'opinion mondiale et de se conformer aux résolutions du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée Générale des Nations Unies,

Notant que l'attitude adoptée par certains Etats envers le Gouvernement de l'Afrique du Sud et leurs relations étroites et continues avec ce Gouvernement, ne fait que l'encourager à persister dans sa politique d'apartheid et dans son mépris des principes des Nations Unies,

Convaincue de la nécessité d'intensifier d'urgence l'action des Etats africains en vue de promouvoir l'application des sanctions contre le Gouvernement de l'Afrique du Sud,

Exprimant sa profonde inquiétude au sujet des procès menés selon les lois arbitraires et inhumaines du Gouvernement de l'Afrique du Sud, contre les adversaires de la politique d'apartheid,

Profondément affligée par les condamnations et les peines prononcées récemment contre les nationalistes africains et particulièrement contre Nelson Mandela et Walter Sisulu,

DECIDE de :

1. LANCER un appel pour la mise en liberté de Nelson Mandella, de Walter Sisulu, de Mangaliso Sobukwe et de tous les autres nationalistes emprisonnés ou détenus en vertu des lois arbitraires de l'Afrique du Sud,
2. PROROGER le mandat confié aux Ministres des Affaires étrangères du Libéria, de la République Malgache, du Sierra Leone et de la Tunisie, désignés par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Addis-Abéba en mai 1963, pour qu'ils continuent de représenter les Etats membres de l'OUA aux débats du Conseil de Sécurité,
3. LANCER un appel à tous les pays producteurs de pétrole pour qu'ils cessent d'urgence de fournir du pétrole et des produits pétroliers à l'Afrique du Sud,
4. DEMANDER à tous les Etats africains de mettre immédiatement en application la décision prise à Addis-Abéba en mai 1963 de boycotter les articles sud-africains et d'arrêter la fourniture de produits miniers et d'autres matières premières,
5. DEMANDER à tous les pays et en particulier aux principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud de coopérer pour boycotter les produits sud-africains ,
6. CREER un organisme au sein du Secrétariat général de l'OUA dont les fonctions seront, entre autres de :
 - a) organiser et assurer la coordination des sanctions contre l'Afrique du Sud et l'application rigoureuse des résolutions pertinentes de l'OUA,
 - b) harmoniser la coopération avec les Etats amis, en vue d'appliquer un boycott efficace de l'Afrique du Sud,
 - c) rassembler et diffuser des informations concernant les institutions financières, économiques et commerciales, qu'elles soient publiques ou privées, ayant des relations d'affaires avec le Gouvernement de l'Afrique du Sud,
 - d) promouvoir, en coopération avec d'autres organismes internationaux, la campagne pour les sanctions économiques internationales contre l'Afrique du Sud par tous les moyens appropriés et en particulier en contrecarrant la propagande et les pressions du Gouvernement de l'Afrique du Sud.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

1964

Apartheid and racial discrimination

Organisation of African Unity

Organisation of African Unity

<http://archives.au.int/handle/123456789/1259>

Downloaded from African Union Common Repository